

# Municipalité des Coteaux

65, route 338  
Les Coteaux (Québec)  
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532  
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 14-2022, 242-2022, 126-2022 ET 277-2022

1. Lors d'une séance tenue le 17 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 14-2022, 242-2022, 126-2022 et 277-2022 intitulés :

**Règlement numéro 14-2022 – Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme**

**Règlement numéro 242-2022 – Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**Règlement numéro 126-2022 – Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

**Règlement numéro 277-2022 – Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs applicables pour l'année 2022**

2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.les-coteaux.qc.ca](http://www.les-coteaux.qc.ca).

3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 20 décembre 2021
Adoption du projet de règlement	Le 20 décembre 2021
Adoption du règlement	Le 17 janvier 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 24 janvier 2022

4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ aux Coteaux, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.**



Pamela Nantel  
Directrice générale et greffière-trésorière

